



Dimanche 20 avril 2025 au parc de Brimborion

Règlement

- 1. Les enfants doivent être accompagnés d'un parent et restent sous leur responsabilité.
- 2. Le parent / responsable décharge de toute responsabilité, la ville de Sèvres et les services concernés, dans le cadre de la chasse aux oeufs qui aura lieu le 20 avril 2025 à Sèvres. Il renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature que ce soit, auprès de la ville et des services concernés. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation, ou de celle de son enfant, aux actions menées dans le cadre des activités de la ville de Sèvres. Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement et des consignes de sécurité. Il est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile pour lui-même / son (ses) enfant(s). Il est par ailleurs conscient d'engager sa responsabilité personnelle et financière en cas de dégradation volontaire que sa famille pourrait occasionner durant cette activité.
- 3. En participant à la chasse aux oeufs, le parent / responsable autorise la prise de vue de son image et de celle de ses enfants, ainsi que la publication de ces photos sur les différents supports de la ville sans limitation de durée.

Fait à Sèvres, le	Signature
,	0